

RAPPORT DE GESTION ET ANNEXE

SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023



Table des matières

INTRODUCTION.....	4
PREAMBULE : ACTIVITE DU RESEAU ADMR DE CORSE DU SUD	5
1. Situation et activité au cours de l'exercice de la Fédération.....	6
2. Affectation du résultat 2023	13
3. Evolutions réalisées et prévisibles sur 2024.....	14
4. Evènements importants intervenus depuis la clôture	15
COMPTES DÉTAILLÉS DE LA FÉDÉRATION	16
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2023 DE LA FEDERATION.....	20
Note 1 : Introduction	21
Note 2 : Principes et méthodes comptables	23
Note 3 : Événements significatifs	28
Note 4 : Actif du bilan	31
Note 5 : Passif du bilan.....	33
Note 6 : Rémunération des dirigeants	35
Note 7 : Événements importants intervenus depuis la clôture.....	35
Note 8 : Parties liées	36
ANNEXE : principaux indicateurs de gestion par association	37

INTRODUCTION

Conformément à l'article R612-2 du Code de commerce, la fédération ADMR de Corse-du-Sud soumet chaque année à l'approbation de l'assemblée générale un rapport de gestion.

Les comptes de la fédération recouvrent l'ensemble des prestations réalisées par cette dernière auprès des 16 associations locales des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), des 3 associations du champ santé : services de soins infirmiers à domicile « personnes âgées » (SSIAD-PA), services de soins infirmiers à domicile « personnes handicapées » (SSIAD-PH) et établissement social et médico-social gestionnaire de l'unité d'accueil de jour de « A Spannata » (ESMS-UADJ) ainsi qu'auprès des 3 accueils de loisirs de Cozzano, Carbini – Levie et Fozzano.

Les comptes de l'exercice 2023 ont été arrêtés à l'unanimité par le conseil d'administration fédéral le 23 avril 2024.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PREAMBULE : ACTIVITE DU RESEAU ADMR DE CORSE DU SUD

	2022	2023	Variation en Nb 22/23	Variation en % 22-23
Aide à Domicile (AM)	482 956	476 501	-6 455	-1,34%
Aide aux Familles	3 622	2 310	-1 312	-36,23%
ADMR Services +	25 818	22 590	-3 228	-12,50%
Mandataire	775	370	-405	-52,23%
Garde d'Enfants	231	215	-16	-6,81%
Bricolage / jardinage	739	832	94	12,71%
Total	514 140	502 818	-11 321	-2,20%

En 2023, l'activité globale du réseau (heures d'intervention) diminue de 2%, soit 11 321 heures. Elle s'établit à **502 818** heures. L'exercice 2023 est marqué par un taux d'absentéisme très élevé et des problématiques de recrutement sur la plupart des secteurs.

- L'activité prestataire tarifée par l'autorité de tutelle (aide à domicile personnes âgées et handicapées) diminue de 1,3%, soit 6 455 heures. Elle s'élève à 476 501. Elle représente 95% de l'activité du réseau (hors pôle santé), soit 1% de plus qu'en 2022.
- L'aide aux familles diminue de 36%, soit 1 312 heures. L'activité s'élève à 2 310 heures.
- L'activité AS+ diminue de 12,5%, représentant 3 228 heures de moins par rapport à 2022.
- L'activité mandataire diminue de 52%.
- L'activité Garde d'Enfants progresse de 7%.
- L'activité Bricolage / Jardinage progresse de 33%.
- Le nombre de repas livrés s'élèvent à 16 331. L'activité a progressé de 28%.
- 685 bénéficiaires ont fait appel au service Téléalarme pour 6 614 abonnements facturés sur l'exercice. En 2022, il y avait 679 bénéficiaires pour 6 667 abonnements facturés. L'activité en nombre d'abonnements est en légère diminution.
- Le nombre de journées d'accueils en centre de loisirs s'élève à 2 242 pour 1 178 en 2022. On relève une progression de 90% résultant du 1^{er} exercice en année pleine de l'association A Bulabulella et de l'extension en 2023 de l'accueil de loisirs I Ghjuvannalli incluant une ouverture les mercredis.

Le détail de l'activité par territoire est retracé ci-après :

Territoires	Activité 2022	Activité 2023	Variation en Nb 22-23	Variation en % 22-23
Ajaccio	125 147	126 727	1 580	1,3%
La Gravona	44 855	46 768	1 913	4,3%
RIVE Sud Prunelli	47 934	44 177	-3 757	-7,8%
Grand Ajaccio	217 936	217 672	-264	-0,1%
I Dui Sorru - Carghjese	38 211	40 531	2 320	6,1%
Cruzzini Cinarca	11 879	10 205	-1 674	-14,1%
Les 2 Sevi	10 088	10 216	129	1,3%
Cismonte	60 177	60 952	774	1,3%
A Sperenza	6 014	6 366	351	5,8%
A sulana	27 007	23 346	-3 661	-13,6%
L'ornano	11 924	10 431	-1 493	-12,5%
Alta Rocca	28 112	23 382	-4 730	-16,8%
Inseme par voi	56 094	58 858	2 764	4,9%
Pumonte	129 151	122 383	-6 768	-5,2%

Bonifacio	6 144	7 197	1 053	17,1%
Conca Lecci Ste Lucie	27 821	25 567	-2 254	-8,1%
Figari	16 157	15 138	-1 019	-6,3%
Sari Solenzara	5 550	4 459	-1 090	-19,6%
Porto Vecchio	51 204	49 451	-1 753	-3,4%
Grand sud	106 875	101 812	-5 064	-4,7%
Total Général	514 140	502 818	-11 320	-2,2%

1. Situation et activité au cours de l'exercice de la Fédération

1.1 Compte de résultat

L'activité financière de la fédération ADMR de Corse-du-Sud, du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice 2023, se trouve résumée dans le tableau suivant qui regroupe les postes les plus significatifs du compte de résultat.

PRODUITS	2023	2022	Vart° nb	Vart° %
Chiffres d'affaires	3 517 817	3 025 952	491 865	16%
Subventions d'exploitation	230 153	65 473	164 680	252%
Reprises (provisions) et transferts de charges	13 773	52 959	-39 185	-74%
Utilisations des fonds dédiés	55 487	23 696	31 791	134%
Autres produits	4 275	22 776	-18 501	
Total des produits d'exploitation	3 821 506	3 190 857	630 649	20%
Produits financiers	76 841	17 873	58 969	330%
Produits exceptionnels	15 954	154 223	-138 269	-90%
Total des produits	3 914 301	3 362 952	551 348	16%
CHARGES	2023	2022	Vart° nb	Vart° %
Autres achats et charges externes	945 280	969 097	-23 817	-2%
Impôts et taxes	209 271	195 430	13 841	7%
Salaires et traitements	1 764 839	1 625 278	139 561	9%
Charges sociales	767 738	643 192	124 546	19%
Dotations aux amortissements	119 521	114 524	4 997	4%
Dotations aux provisions	26 468	2 523	23 945	949%
Reports en fonds dédiés	16 055	81 841	-65 786	-80%
Autres charges	90 936	88 832	2 105	2%
Total des charges d'exploitation	3 940 108	3 720 717	219 390	6%
Charges financières	41 731	1 135	-14 127	-30%
Charges exceptionnelles	24 385	6 641	6 887	23%
Total des charges	4 006 224	3 728 493	212 150	6%

Résultat d'exploitation	-118 602	-529 860	411 258	78%
Résultat financier	35 110	16 738	18 373	110%
Résultat exceptionnel	-8 431	147 582	-156 013	-106%
Résultat de l'exercice	-91 923	-365 540	273 618	75%

Note : Les variations sont calculées en valeur absolue.

1.1.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 822 K€, soit 20% de plus par rapport à 2022.

Ils se décomposent comme suit :

	2023		2022	
	€	%	€	%
Cotisation fédérale et cotisations	2 952 930	77,3%	1 611 437	50,5%
Ventes de biens	18 290	0,5%	19 856	0,6%
Prestations de services	482 178	12,6%	392 310	12,3%
<i>Produits mandataire</i>	814	0,0%	1 704	0,1%
<i>Produits téléalarme</i>	187 389	4,9%	183 015	5,7%
<i>Produits des activités annexes (vente BD)</i>	13 089	0,3%	0	0,0%
<i>Mise à disposition de personnel</i>	66 523	1,7%	9 304	0,3%
<i>Produits de gestion des SSIAD + UADJ</i>	151 741	4,0%	140 688	4,4%
<i>Produits des refabrications aux SSIAD + UADJ</i>	53 655	1,4%	52 887	1,7%
<i>Produits de gestion des accueils de loisirs</i>	8 968	0,2%	4 712	0,1%
Produits des tiers financeurs	294 571	7,7%	1 067 822	33,5%
<i>Financement complémentaire av 43 - fd</i>	0	0,0%	397 049	12,4%
<i>Subvention CPOM</i>	64 418	1,7%	605 300	19,0%
<i>Fonds d'urgence</i>	190 000	5,0%	0	0,0%
<i>Subvention</i>	40 153	1,1%	65 473	2,1%
Reprises (provisions) et transferts de charges	13 773	0,4%	52 959	1,7%
Utilisations des fonds dédiés	55 487	1,5%	23 696	0,7%
Autres produits	4 275	0,1%	22 776	0,7%
Total des produits	3 821 506	100,0%	3 190 857	100,0%

✚ La **cotisation fédérale**, qui s'établit à 2 953 K€, représente 79% du chiffre d'affaires net. Elle progresse de 83% par rapport à 2022, soit une augmentation de 1 342 K€ en valeur. La cotisation fédérale moyenne par heure facturée s'élève à **5,91 € par heure facturée** en 2023 contre de 3,15 € en 2022. En moyenne, elle progresse de 2,76 € par heure.

La cotisation fédérale varie en fonction du volume d'activité, du tarif horaire et du coût direct d'intervention. Depuis plusieurs exercices, elle varie également en lien avec les produits complémentaires (hors tarifs horaires), à savoir :

- En 2020 : les financements COVID ;
- En 2021 et 2022 : les financements de l'avenant 43 qui ont varié d'un exercice à l'autre ;

- En 2022 et 2023 : les financements CPOM comptabilisés dans la FD en 2022 donc n'influent pas la cotisation fédérale et comptabilisés dans les associations en 2023 venant majorer leurs produits et donc la cotisation fédérale ;
- Le financement de l'avenant 54 en 2023
- La hausse de la cotisation fédérale résulte principalement de la hausse des produits complémentaires et du changement de comptabilisation des produits CPOM. En effet, les produits résultant de la dotation qualité ont fortement augmenté puisqu'ils ont été perçus à hauteur de 85% pour l'année entière alors qu'en 2022, les nouvelles modalités de la dotation qualité ne sont entrées en vigueur qu'au 1er septembre. De plus, ces produits ont été comptabilisés dans les associations venant ainsi majorer leurs chiffres d'affaires et par effet « ricochet » la cotisation fédérale.
- La stabilité des financements de l'avenant 43 alors que l'activité a quelque peu diminué entraîne une hausse de la cotisation fédérale (financement identique divisé par un nombre d'heures inférieur).
- Les produits complémentaires perçus au titre de l'avenant 54 viennent aussi majorer le chiffre d'affaires des associations et donc la cotisation fédérale.
- A cela s'ajoute une hausse du tarif horaire de 0,80 € venant couvrir partiellement la hausse du coût de revient.
- Par contre, la baisse d'activité de 2% a un effet réducteur sur la cotisation fédérale (masqué par la hausse des produits).
- En 2023, le coût direct d'intervention du réseau s'élève à 24,26 €, soit 5% de plus qu'en 2022 (23,16 €). Il progresse de 1,10 € par heure. Il est supérieur de 0,71 € au coût budgété, ce qui a un effet réducteur sur la cotisation fédérale (masqué par la hausse des produits).
- En plus de ces éléments, le coût d'intervention est impacté par les indicateurs de gestion (déplacement, paniers repas et modulation) dont certains sont en augmentation.

La cotisation fédérale aurait pu être plus importante de 96 K€ mais la comptabilisation de provisions pour risque dans 6 associations l'a réduite de ce montant. En effet, début 2024, nous avons reçu, pour plusieurs associations, des mises en demeure de la MSA relatives à des charges sociales datant de 2020. Bien que ces réclamations de charges sociales aient été contestées par l'ADMR, elles ont été comptabilisées dans les associations concernées (mais non payées). Les réclamations portant toutes sur la même période de 2020, il subsiste un risque que de nouvelles mises en demeure aient été ou soient adressées pour les associations pour lesquelles nous n'avons rien reçu puisque les taux de charges sociales appliqués sont identiques dans toutes les associations. Aussi, pour ces associations, par mesure de prudence, le risque a été évalué et provisionné, en partie, dans les associations concernées. Globalement, le risque a été évalué à 148 K€ mais il n'a été provisionné qu'à hauteur de 70% sur décision du Bureau. Les provisions pour risque s'élèvent donc à 96 K€. Ces opérations diminuent d'autant la cotisation fédérale.

✚ Les **prestations de services** qui s'élèvent à 482 K€ progressent de 23% car :

- En 2023, les produits de la mise à disposition du cadre de Santé sont constitués par les coûts de fin de contrat de ce salarié qui a quitté la structure en août 2023 (prime de licenciement, paiement des congés payés et des jours placés sur le CET). Les coûts ont été entièrement refacturés au SSIAD PA et à l'UADJ.
- Les produits de gestion des SSIAD et de l'UADJ augmentent en lien avec la progression des dotations entre 2021 et 2022 puisque les frais de gestion correspondent à 5% des dotations (à l'exception du SSIAD PH dont le montant a été décidé en CA).
- En 2023, la structure enregistre 13 089 € de recettes de vente des BD. Ces recettes sont légèrement supérieures à la réalisation des BD. Le résultat de la vente des BD (805 €) a été comptabilisé dans un fonds spécifique destinée aux salariés. Il en sera de même pour les ventes à venir.
- Les produits de gestion des accueils de loisirs augmentent de 90% résultant du 1^{er} exercice en année pleine de l'association A Bulabulella et de l'extension en 2023 de l'accueil de loisirs I Ghjuvannalli incluant une ouverture les mercredis.

✚ Les **produits des tiers financeurs** (295 K€) diminuent de 72% car :

- la fédération n'enregistre plus de financement complémentaire relatifs à l'avenant 43 pour le personnel fédéral suite à un changement de comptabilisation. Elle perçoit désormais sa part via la cotisation fédérale.

- Les produits du CPOM diminuent de 89% car à partir de 2023 ils ont été comptabilisés dans les associations en fonction des systèmes de bonification prévus et des actions de QVT incluses au CPOM. La Fédération enregistre 64 K€ de produits CPOM au titre des actions menées envers le personnel fédéral (prise en charge mutuelle, augmentation du fonds d'œuvres sociales de 0,15%, mise en place des APP) et des actions financées par la fédération (valises d'accueil pour le personnel d'intervention, intervention de la sophrologue lors des réunions de fin de mois et temps d'accueil des RS dédiés aux nouvelles recrues).
 - Les subventions diminuent de 39%. Elles sont composées du projets « bien vieillir », des diverses subventions CNSA (GE, relations financières) et des projets parcours santé des ALSH.
 - En revanche, ils intègrent le fonds d'urgence de 190 K€.
- ✚ Les **reprises de provisions et transferts de charges** (14 K€) diminuent de 74%. Ils sont composés des ajustements à la baisse des provisions retraite (-9 K€) et créances douteuses (3 K€) et des remboursements de formation (2 K€), en forte baisse.
- ✚ Les **reprises de fonds dédiés** (55 K€) sont plus élevées qu'en 2022. Elles concernent 3 projets dont les subventions avaient été perçues les années précédentes et non utilisées en totalité. Elles sont complétées par les reprises de crédits CPOM de 2022 qui ont financé des subventions.
- ✚ **Autres produits** : il s'agit des indemnités journalières encaissées au titre des années précédentes qui s'élèvent à 4 K€. Suite au changement de mode de comptabilisation des IJ, les indemnités relatives aux précédents exercices sont désormais comptabilisées en produit de gestion courante afin de ne pas impacter la masse salariale de l'exercice qui est, depuis mars 2022, automatiquement atténuée des IJ versées. Ces produits enregistrent une diminution de 81%.

1.1.2 Produits financiers

En forte hausse, ils s'élèvent à **77 K€**. Ils sont principalement constitués des **produits des intérêts financiers** (76 K€). Ces produits proviennent du compte sur livret. La « rémunération » du compte sur livret a été bien supérieure en 2023 suite à l'augmentation des taux d'intérêts. La différence est constitué d'écart de règlement d'IJ en notre faveur.

1.1.3 Produits exceptionnels

Au cours de l'exercice 2023, la fédération a enregistré un montant de produits exceptionnels à hauteur de 16 K€, soit 90% de moins qu'en 2022.

- ✚ Produits sur opérations de gestion : 328 € ;
- ✚ Produits sur opérations en capital : 10 380 € ;
- ✚ Reprises sur provisions : 5 246 € (provision réglementée).

1.1.4 Structure des coûts

	2023		2022	
	€	%	€	%
Achats et Services extérieurs	945 280	24,0%	969 097	26,0%
Impôts et taxes	209 271	5,3%	195 430	5,3%
Charges de personnel	2 532 577	64,3%	2 268 470	61,0%
Dot. Amort. Prov. Fds dédiés	162 044	4,1%	198 888	5,3%
Autres charges	90 936	2,3%	88 832	2,4%
Total des charges	3 940 108	100,0%	3 720 717	100,0%

1.1.5 Masse salariale

	2022	2023	Variation en %
Charges fiscales	188 262	201 643	7,1%
Salaires bruts	1 625 278	1 764 839	8,6%
charges sociales	625 648	743 829	18,9%
Autres charges sociales	17 544	23 908	36,3%
Total des rémunérations et charges	2 456 732 €	2 734 220 €	11,3%

Les impôts locaux inclus dans les impôts, taxes et versements assimilés ont été déduits.

La masse salariale progresse de 11% par rapport à 2022. Cependant, la masse salariale 2023 intègre des éléments de rémunération qui viennent biaiser les comparaisons. Elle intègre l'augmentation de la valeur du point de 0,15 € (+2%) avec effet rétroactif au 1^{er} août 2022. La dépense en rémunération brute relative à 2022 s'élève à 14 K € non chargée, soit environ 22 K€ chargée. A cela s'ajoute la fin de contrat du chef de pôle Santé (entièrement refacturée au champ santé déduction faite des reprises de provisions) pour 63 K€. **Déduction faite de ces charges, la masse salariale évolue de seulement 8%.**

✚ En progression de 6,6% par rapport 2022 [+140 K€ en valeur], le poste **salaires et traitements** s'élève à **1 765 K€**.

Les ETP de l'exercice s'élèvent à **37,62**. En 2022, le nombre d'ETP était de 38,70. Les ETP diminuent de 1,08 entre les deux exercices. Les évolutions résultent des variations relatives à la gestion des absences des salariés (départ, congés maladie et congés payés) d'une année sur l'autre car les absences ne font pas l'objet d'un remplacement systématique. Cela peut entraîner des variations d'un exercice à l'autre.

En dehors des variations induites par les mouvements de personnel et la valeur du point (incluant les sommes régularisées au titre de 2022), la masse salariale varie également en fonction de l'ancienneté et l'évolution de certains salariés :

- 6 salariés ont acquis 2% d'ancienneté ;
- 6 salariés ont acquis 4% d'ancienneté ;
- 1 salarié a changé d'échelon (passage automatique d'échelon 1 à 2)

✚ Les **charges sociales** s'élèvent à **768 K€**. Elles progressent de 19% soit un peu plus que les rémunérations brutes. Elles sont aussi impactées par les deux événements cités précédemment. Parmi les salariés qui ont eu une majoration de l'ECR ancienneté et qui ont changé d'échelon, il y a des postes faisant partie des rémunérations les plus élevées engendrant une hausse des charges sociales. Notons également la hausse importante de la mutuelle en 2023 qui influe fortement sur les augmentations de charges sociales. Enfin, les charges sociales augmentent suite à la révision à la hausse de la dotation au fonds d'œuvres sociales qui passe de 0,50% à 0,65% de la masse salariale suite au protocole de fin de sortie de grève de septembre 2023. La majoration de 0,15% a été appliquée deux fois en 2023 : une première fois sur la masse salariale 2022 pour utilisation du fonds en 2023 et une deuxième fois sur les rémunérations 2023 au titre de la provision 2023.

✚ Les **impôts et taxes** s'élèvent à **209 K€**. Ils augmentent de 7%. Déduction faite des impôts locaux, la taxe sur les salaires et la taxe à la formation continue s'élèvent à 201 643 €. Elles sont aussi impactées par les deux événements cités précédemment.

1.1.6 Autres charges d'exploitation

✚ Les **achats et charges externes** s'établissent à 945 K€, ils diminuent de 2,5% par rapport à l'exercice 2022. Les principales variations sont les suivantes :

- En progression de 8%, le poste « achat » (88 K€) est en augmentation suite aux achats financés par le CPOM (acquisition des sacs à dos, autocollants et carte ID auprès de l'UNADMR) en vue de la réalisation de l'action « distribution de valise d'accueil aux nouveaux entrants », du fait que les

cahiers de liaison ont été renouvelés en totalité alors qu'habituellement ils sont renouvelés par moitié et par l'achat des BD (dépense spécifique à l'exercice). Les autres dépenses diminuent.

- Les dépenses de locations diverses (147 K€) diminuent de 6% en lien avec la suppression d'une grande partie de la flotte automobile courant 2023.
- Les dépenses d'entretien mobilier et immobilier (28 K€) diminuent de 11,5% car les dépenses d'entretien ont diminué dans les locaux des MDS ainsi que l'entretien du jardin.
- Les dépenses de maintenance (128 K€) diminuent de 6% principalement en lien avec le nombre de « redevances » télégestion consommées sur l'exercice.
- Les autres services extérieurs (111 K€) diminuent de 5%. La principale diminution résulte des frais de communication, beaucoup moins importants en 2023 qu'en 2022.
- Les frais de déplacements, missions et réceptions (42 K€) progressent de 7,5%. Les dépenses de déplacement du personnel ont progressé fortement suite à la suppression d'une partie de la flotte automobile. Désormais plus de personnels sont indemnisés au kilomètre. Ces dépenses sont largement compensées par la baisse des charges relatives au carburant, crédit-bail et assurance. Globalement ces 3 postes ont généré une économie de 24 K€ par rapport à 2022 alors que le mesure est entrée en vigueur courant mai. D'autres frais divers ont diminué tandis que les frais de réception divers ont progressé.
- Les cotisations (43 K€), principalement à l'UN-ADMR, progressent de 5%.

✚ Les **dotations aux amortissements** (120 K€) progresse de 4% par rapport à 2022. L'augmentation provient essentiellement des investissements relatifs à la télégestion (53 K€ financés à hauteur de 16 K€ par des subventions CNSA), des achats divers de matériels informatique (6 K€), de la réparation du portail (5,5 K€), du renouvellement d'une enseigne (2 K€), de mobilier de bureau (3 K€) et de travaux divers (3K€). Les amortissements augmentent tenant compte des durées d'amortissement et du prorata par rapport à la date d'acquisition.

✚ Les **dotations aux provisions** (26 K€) augmentent fortement par rapport à 2022. Les dotations aux provisions relatives à l'exercice sont les suivantes :

- Ajustement de la provision pour indemnité de départ à la retraite : 21 065 € car la baisse du taux d'actualisation entraîne une hausse importante de la provision et cela malgré le départ à la retraite de deux salariés au 31/12/23.
- Ajustement de la provision « caisse » hors Collectivité : 115 €.
- Dotation à la provision pour créances douteuses : 761 €.
- Dotation à la provision pour actifs circulants : en 2022, il y a eu un changement dans le mode de comptabilisation des indemnités journalières. Jusqu'en février 2022, celles-ci étaient comptabilisées sur la base de la trésorerie, c'est à dire à la réception des IJ. Depuis mars 2022, elles sont automatiquement comptabilisées en produit avec pour contrepartie un compte de créance « organismes sociaux » dans lequel est imputé l'encaissement des IJ lorsqu'elles sont perçues. Il y a malheureusement un décalage important pour certains dossiers entre le versement fait aux salariés dans le cadre de la subrogation de salaire et la date d'indemnisation de la part de la MSA et des AG2R. Les créances de plus de six mois font l'objet d'une provision. A ce titre, la provision a été majorée de 4 526 € en 2023.

✚ Les dotations en fonds dédiés relatives aux subventions attribuées et non consommées sur l'exercice s'élèvent à 16 055 €. Elles diminuent de 80% par rapport à 2022. Elles sont de deux natures :

- 15 250 € ont été reportés en fonds dédiés sur les subventions perçues au titre des projets « parcours santé – ARS » dans les 3 ALSH;
- 805 € résultant du gain de l'opération BD ont été reportés en fonds dédiés sur générosité du public afin de constituer un fonds d'urgence dédié aux salariés.

✚ Les **autres charges** (91 K€) progressent de 2,4% en lien avec les pertes sur créances irrécouvrables (principalement cotisations MFC non recouvertes). Le fonds de solidarité diminue en rapport avec la baisse d'activité.

1.1.7 Charges financières

En 2023, les charges financières s'établissent à **42 K€** et sont composées principalement des Intérêts des autres dettes. Il s'agit de la rémunération des dettes que la Fédération a envers les SSIAD et l'UADJ. Les produits des intérêts générés par les placements de la trésorerie ont été répartis sur les SSIAD et l'UADJ en fonction de la créance de la Fédération envers ces structures. Cela faisait plusieurs exercices qu'aucun produit des intérêts n'était reversé à ces structures en lien avec la baisse des taux d'intérêt. En effet, avant que les taux d'intérêts ne commencent à remonter courant 2022, la trésorerie ne générait quasiment plus d'intérêts.

1.1.8 Charges exceptionnelles

Au cours de l'exercice 2023, la fédération a enregistré des charges exceptionnelles pour un montant de 24K€. Celles-ci sont composées pour l'essentiel de :

- ✚ Charges sur opérations de gestion (charges sur exercices antérieurs) : 2 975 € ;
- ✚ Charges sur opérations en capital : 21 410 € correspondant à des charges relatives aux formations réalisées dans le cadre du projet « alimentation & santé » et du CPOM – crédits 2022 (formation tutorat) venant compenser la reprise de fonds dédiés correspondante dont les produits ont été transférés dans les associations.

1.2 Bilan comptable

1.2.1 Actif

ACTIF	2023	2022	Vart° %
ACTIF IMMOBILISE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 420	4 574	-69%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 132 447	1 176 689	-4%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 660	4 660	0%
TOTAL (I) ACTIF IMMOBILISE	1 138 527	1 185 923	-4%
ACTIF CIRCULANT			
STOCK	12 228	15 573	-21%
CREANCES	1 009 693	1 549 271	-35%
DISPONIBILITES	6 206 496	6 821 616	-9%
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	72 157	81 077	-11%
TOTAL (II) ACTIF CIRCULANT	7 300 573	8 467 538	-14%
TOTAL ACTIF (I + II)	8 439 100	9 653 460	-13%

L'actif immobilisé net a diminué de 4%, soit -47 K€, en lien avec les immobilisations complètement amorties entre 2022 et 2023.

L'actif circulant diminue de 14%, représentant en valeur -1 167 K€. Les disponibilités diminuent car étant donné que le résultat est déficitaire depuis plusieurs exercices, cela signifie que les financements ne sont pas suffisants pour couvrir les charges de l'exercice. En conséquence, la trésorerie diminue car on puise dans les réserves. La trésorerie a également diminué tenant compte d'une partie des dettes remboursées à trois associations pour 559 K€ en 2023 ainsi qu'un tiers de la dette du SSIAD PA à la CPAM pour 145 K€ (la fédération a fait une avance de trésorerie au SSIAD PA, dont la trésorerie est dans les comptes de la Fédération, pour pouvoir régler cette dette). Parallèlement, la structure a bénéficié du fonds d'urgence pour 190 000 € venu majorer la trésorerie. Les créances diminuent en lien avec l'activité.

1.2.2 Passif

PASSIF	2023	2022	% VAR.
FONDS PROPRES AVEC & SANS DROITS DE REPRISES	19 337	19 337	0%
RESERVES	57 036	360 392	-84%
REPORT A NOUVEAU	160 214	222 398	-28%
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 91 923	-365 540	-75%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	143 020	137 800	4%
PROVISIONS REGLEMENTEES	111 567	116 813	-4%
TOTAL FONDS PROPRES	399 251	491 200	-19%
FONDS REPORTEES ET DEDIES	85 112	124 544	-32%
PROVISIONS	553 100	541 141	2%
DETTES	7 401 637	8 496 575	-13%
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-	0	
TOTAL PASSIF	8 439 100	9 653 460	-13%

Les fonds propres diminuent de 19% suite :

- ✚ à la reprise de la réserve de compensation pour financer le déficit 2021 ;
- ✚ à l'affectation d'une partie du déficit 2021 dans les report à nouveau de l'association ;
- ✚ au résultat 2022 intégré en totalité dans les reports à nouveau car le résultat 2022 du SAAD n'a pas encore été affecté par l'autorité de tutelle ;
- ✚ au déficit 2023.

Les fonds dédiés diminuent suite aux reprises de plusieurs subventions relatives aux projets « Ecolo crèche et ALSH », « Sport Santé - ARS », « Alimentation Santé » et « PRAMCA/ IREPS », et aux crédits CPOM 2022. Ils ont été alimentés par les subventions perçues au titre des projets « parcours santé – ARS » pour les 3 ALSH et par les gains de l'opération « bande dessinée ».

Les provisions ont augmenté de 12 K€ relatifs à la provision indemnités de départ à la retraite.

Les dettes ont diminué de 13% en lien avec la baisse des dettes sociales (reprise de la provision congés payés) et l'affectation des soldes débiteurs de certains comptes de liaison (à l'actif jusqu'en 2022) venus diminuer les soldes créditeurs ainsi que le remboursement d'une partie des dettes de la Fédération envers 3 associations (559 K€).

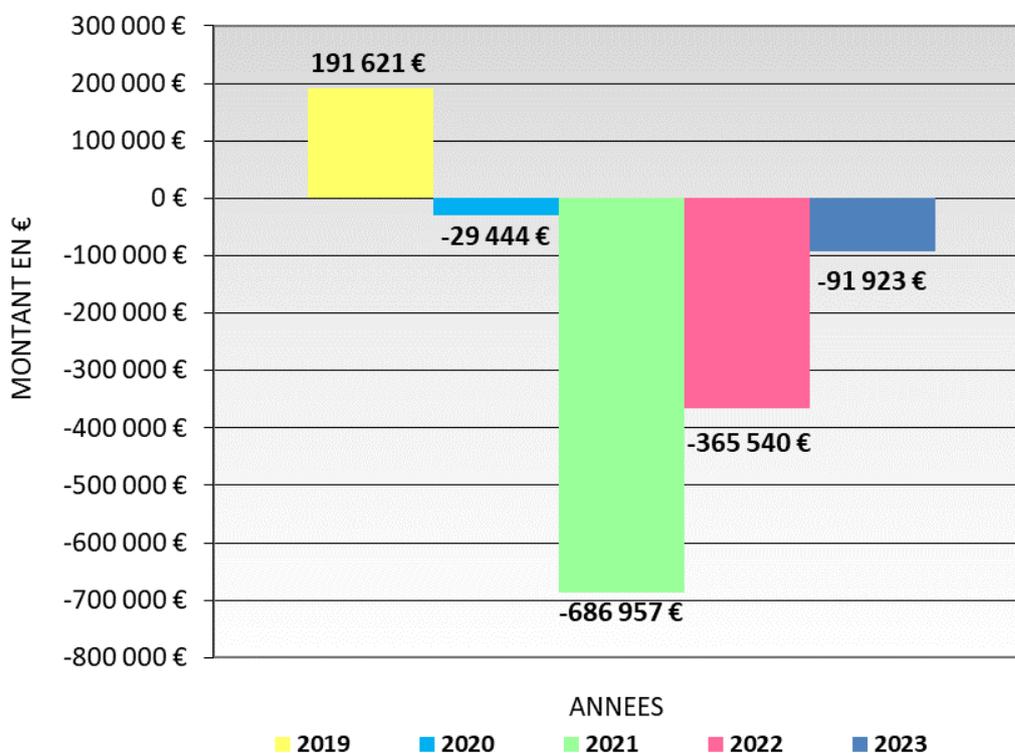
Le total du bilan diminué de 13%.

2. Affectation du résultat 2023

2.1 Evolution du résultat comptable

Compte tenu des produits et des charges, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un résultat déficitaire de **91 923 €**.

EVOLUTION DU RESULTAT COMPTABLE des cinq derniers exercices



2.1 [Proposition d'affectation du résultat comptable](#)

Déduction faite des charges, des impôts et des dotations aux amortissements et aux provisions, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de **91 923 €**.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31.12.2023 au report à nouveau de l'association.

Nous sommes toujours dans l'attente de l'affectation du résultat 2022 par la tutelle.

3. Evolutions réalisées et prévisibles sur 2024

En 2024, après quatre mois d'exploitation, l'activité globale est stable si on compare le cumul des heures effectuées de janvier à avril 2024 avec celles effectuées de janvier à mars 2023 (l'AM progresse de 1% mais globalement l'activité est stable à cause de la diminution des autres activités). En revanche, si on compare l'activité moyenne de 2024 (sur 4 mois) avec l'activité moyenne de 2023 (sur 12 mois), la progression d'activité est de 4,5%. Cela s'explique par le fait qu'en 2023, l'activité était plus importante en début d'exercice qu'en fin d'exercice, par conséquent lorsqu'on établit des comparaisons avec l'activité lissée sur 12 mois, forcément la progression est plus importante.

Un avenant au CPOM pluriannuel contractualisé fin 2023 avec la CDC a été signé au 1^{er} trimestre 2024. Celui-ci permettra de percevoir 1 547 331 € sur l'exercice si les actions sont toutes réalisées et les objectifs atteints. Il s'agit d'une dotation qualité de 3,31 € par heure. Les actions sont sensiblement identiques à celles de 2023 et réparties en 4 objectifs stratégiques. Les actions et les crédits sont répartis de la manière suivante (la répartition varie d'une association à l'autre en fonction des actions réalisées et des zones de ruralité) :

Fiche actions	Forfait/détail de l'action	Montant
Dimanches et fériés	Bonification de 8 euros par heure	20 000 €
Dimanches et fériés	Prime 35 euros par dimanche et férié par salariés	17 640 €
Zones rurales rouge	Bonification de 4 euros par heure	420 000 €
Zones rurales jaunes	Bonification de 3 euros par heure	253 500 €
GIR 1&2 PCH>90h	Bonification de 2 euros par heures	296 000 €
QVT	Mutuelle PP 85%	221 085 €
QVT	Paniers repas valorisé à 6 €	259 200 €
QVT	Tutorat : Temps d'accueil nouveau salarié 3h	8 760 €
QVT	Tutorat : Valise d'accueil (crédits N-1)	0 €
QVT	Tutorat auprès des nouveaux salariés (rémunération ECR et temps de travail du tuteur)	14 949 €
QVT	APP au près du personnel d'intervention	14 374 €
QVT	Intervention Sophrologue lors des réunions de fin de mois	5 824 €
QVT	Majoration du Fond d'œuvres sociales de 0,15%	16 000 €
Total retenu		1 547 332 €

Les produits au titre de l'avenant 43 progressent de 1%. Ils s'élèvent à 2 087 485 €.

Le tarif 2024 fixé par la CDC a progressé de 0,51€. Il s'élève à 24,31 €. Du fait de son entrée en application à compter du 1^{er} mai 2024, il est établi à 24,57 € pour rattraper la tarification à 23,80 € sur les 4 premiers mois.

La réflexion pour la création d'un GE est toujours en cours. Il est prévu de passer en GE avant la fin de l'exercice 2024.

Le personnel administratif de l'association Accantu a Voi va quitter les locaux de la maison territoriale des services de Baleone car à la fin du 1^{er} semestre cette association devrait disposer de ces propres locaux.

4. Evènements importants intervenus depuis la clôture

L'association de Solenzara « ADMR côte des nacres » a été absorbée par l'association ADMR Conca Lecci Sainte Lucie à compter du 1^{er} janvier 2024. L'association a été dissoute en préfecture, à compter du 1^{er} janvier, ses comptes sont intégrés à ceux de l'association ADMR Conca Lecci Sainte Lucie qui a opéré un changement de dénomination. Celle-ci s'appelle désormais I quattro Fiumi.

Deux salariés administratifs de la fédération ont quitté les effectifs au 31/12/2023 pour rejoindre ceux de l'association I Dui Sorru Carghjese à compter du 1^{er} janvier 2024. Un contrat de prestations de services est en cours de finalisation entre cette association et celle du Cruzzini Cinarca dont l'activité est gérée par les personnels administratifs de l'association I Dui Sorru Carghjese.

Les nouvelles relations financières votées en CA le 13 décembre 2023 sont entrées en vigueur. A la date de rédaction du rapport, 4 associations fonctionnent complètement selon le nouveau modèle, à savoir qu'elles disposent de leur propre compte sur lequel les dettes de la fédération ont été remboursées. Elles paient directement les salaires et les charges, perçoivent les encaissements des clients et les remboursements des caisses leur sont versés après déduction de la cotisation fédérale.

La cotisation fédérale est désormais fixe, elle s'établit à 3,96 € sur la base de l'activité réalisée en N-2 (2022). L'association s'est conformée aux statuts. Après un vote en CA, la cotisation fédérale doit être adoptée en AG. Certaines associations versent également un acompte sur les frais de personnel et de locaux qui doivent leur être facturés. En effet, pour la plupart des associations ne disposant ni de leur personnel ni de leur locaux, une refacturation au prorata de l'activité sera faite en fin d'exercice. Dans l'attente de pouvoir calculer la part de chacun, un acompte mensuel estimé sur le budget 2024 est retenu.

Les dettes de la fédération envers les SSIAD et l'UADJ ont été partiellement remboursées.

COMPTES DÉTAILLÉS DE LA FÉDÉRATION

COMPTE DE RÉSULTAT 2023 DE LA FÉDÉRATION

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	%V°2023/2022	V°2023/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 952 930	1 611 437	+83,2%	1 341 493
Ventes de biens et services	500 468	412 166	+21,4%	88 302
- Ventes de biens	18 290	19 856	-7,9%	-1 566
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0		
- Ventes de prestations de service	482 178	392 310	+22,9%	89 868
<i>dont parrainage</i>	0	0		
Produits de tiers financeurs	294 571	1 067 822	-72,4%	-773 251
- Concours publics et subventions d'exploitation	294 571	1 067 822	-72,4%	-773 251
<i>dont contributions financières des autorités de tarifications</i>	64 418	397 049	-83,8%	-332 631
- Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0		
- Ressources liées à la générosité du public	0	0		
<i>Dons manuels</i>	0	0		
<i>Mécénats</i>	0	0		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0		
- Contributions financières	0	0		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	13 773	52 959	-74,0%	-39 185
Utilisations des fonds dédiés	55 487	23 696	+134,2%	31 791
Autres produits	4 275	22 776	-81,2%	-18 501
Produits d'exploitation (I)	3 821 506	3 190 857	+19,8%	630 649
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	0	0		
Variation de stock	0	0		
Autres achats et charges externes	945 280	969 097	-2,5%	-23 817
Aide financières	0	0		
Impôts, taxes et versements assimilés	209 271	195 430	+7,1%	13 841
Salaires et traitements	1 764 839	1 625 278	+8,6%	139 561
Charges sociales	767 738	643 192	+19,4%	124 546
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	119 521	114 524	+4,4%	4 997
Dotations aux provisions	26 468	2 523	+949,1%	23 945
Reports en fonds dédiés	16 055	81 841	-80,4%	-65 786
Autres charges	90 936	88 832	+2,4%	2 105
Charges d'exploitation (II)	3 940 108	3 720 717	+5,9%	219 390
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-118 602	-529 860	-77,6%	411 258
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	0	0		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0		
Autres intérêts et produits assimilés	76 841	17 873	+329,9%	58 969
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0		
Différences positives de change	0	0		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0		
Produits financiers (III)	76 841	17 873	+329,9%	58 969
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et provisions	0	0		
Intérêts et charges assimilés	41 731	1 135	+3 577,0%	40 596
Différences négatives de change	0	0		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières.	0	0		
Charges financières (IV)	41 731	1 135	+3 577,0%	40 596
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	35 110	16 738	+109,8%	18 373
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-83 492	-513 123	-83,7%	429 631

COMPTES DE RESULTAT		31/12/2023	31/12/2022	%V°2023/2022	V°2023/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion		328	36 274	-99,1%	-35 946
Sur opérations en capital		10 380	12 703	-18,3%	-2 323
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		5 246	105 246	-95,0%	-100 000
Produits exceptionnels (V)		15 954	154 223	-89,7%	-138 269
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion		2 975	2 985	-0,3%	-10
Sur opérations en capital		21 410	3 656	+485,7%	17 754
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :		0	0		
Charges exceptionnelles (VI)		24 385	6 641	+267,2%	17 744
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-8 431	147 582	-105,7%	-156 013
Participation des salariés (VII)		0	0		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		0	0		
Total des produits (I+III+V)		3 914 301	3 362 952	+16,4%	551 348
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		4 006 224	3 728 493	+7,4%	277 731
EXCEDENT ou DEFICIT		-91 923	-365 540	-74,9%	273 618

Dons en nature		0	0		
Prestations en nature		0	0		
Bénévolat		0	0		
Contributions volontaires en nature		0	0		
Secours en nature		0	0		
Mise à disposition gratuite de biens		0	0		
Prestations en nature		0	0		
Bénévolat		0	0		
Charges des contributions volontaires en nature		0	0		

ACTIVITE POUR LE COMPTE DES ASSOCIATIONS					
ORGANISMES FINANCEURS (PRODUITS)		10 242 190	9 906 005	+3,4%	336 185
HEURES EFFECTUEES PAR LES ASSOCIATIONS (CHARGES)		10 242 190	9 906 005	+3,4%	336 185
RÉSULTAT		0	0		

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023 DE LA FÉDÉRATION

Actif Bilan	Brut	Dépréciation	31/12/2023	31/12/2022	%V° 23/22	V° 23/22
ACTIF IMMOBILISE						
Frais d'établissement	12 000	-11 600	400	2 800	-85,7%	-2 400
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0		
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0		
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	29 682	-28 661	1 020	1 774	-42,5%	-754
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0		
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0		
Avances et acomptes	0	0	0	0		
Ss tot Immos Incorporelles	41 682	-40 261	1 420	4 574	-69,0%	-3 154
Terrains	0	0	0	0		
Constructions	669 046	-596 942	72 104	99 330	-27,4%	-27 226
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	0		
Autres immobilisations corporelles	1 740 163	-679 820	1 060 343	1 077 359	-1,6%	-17 016
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0		
Avances et acomptes	0	0	0	0		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0		
Ss tot Immos Corporelles	2 409 209	-1 276 762	1 132 447	1 176 689	-3,8%	-44 241
Participations et Créances rattachées	0	0	0	0		
Autres titres immobilisés	0	0	0	0		
Prêts	0	0	0	0		
Autres	4 660	0	4 660	4 660		
Ss tot Immos Financières	4 660	0	4 660	4 660		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	2 455 551	-1 317 023	1 138 527	1 185 923	-4,0%	-47 395
Comptes de liaison	0	0	0	0		
TOTAL COMPTES DE LIAISON (II)	0	0	0	0		
ACTIF CIRCULANT						
Matieres premieres, approv.					-21,5%	-3 346
Autres approvisionnements						
EC Biens et services	12 228	0	12 228	15 573		
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Ss tot Stocks	12 228	0	12 228	15 573	-21,5%	-3 346
Créances clients, usagers et comptes rattachés	868 250	-2 229	866 020	882 690	-1,9%	-16 670
Créances reçues par legs ou donations	5 884	0	5 884	15 303	-61,6%	-9 420
Autres creances	233 662	-95 873	137 789	651 278	-78,8%	-513 489
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0		
Instruments de trésorerie	0		0	0		
Disponibilités	6 206 496		6 206 496	6 821 616	-9,0%	-615 120
Charges constatées d'avance	72 157		72 157	81 077	-11,0%	-8 920
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	7 398 676	-98 103	7 300 573	8 467 538	-13,8%	-1 166 964
Frais d'émission des emprunts (IV)	0		0	0		
Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0		
Ecart de conversion Actif (VI)	0		0	0		
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	9 854 226	-1 415 126	8 439 100	9 653 460	-12,6%	-1 214 360

Passif Bilan	31/12/2023	31/12/2022	%V° 23/22	V° 23/22
FONDS PROPRES				
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>				
Fonds propres statutaires	6 633	6 633	-	-
Fonds propres complémentaires	3 557	3 557	-	-
Ss tot Fonds propres sans droit de reprise	10 190	10 190	-	-
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>				
Fonds propres statutaires	9 147	9 147	-	-
Fonds propres complémentaires	0	0	-	-
Ecart de réévaluation	0	0	-	-
Ss tot Fonds propres avec droit de reprise	9 147	9 147	-	-
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles	47 767	47 767	-	-
Réserves pour projet de l'entité	0	0	-	-
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0	-	-
Autres réserves	9 269	312 625	-97,0%	-303 356
Report à nouveau	160 214	222 398	-28,0%	-62 184
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-178 371</i>	<i>-228 771</i>	<i>-22,0%</i>	<i>50 400</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-91 923	-365 540	-74,9%	273 618
Ss tot Réserves	125 327	217 250	-42,3%	-91 923
SITUATION NETTE (Sous-total)	144 664	236 587	-38,9%	-91 923
Fonds propres consommables	0	0	-	-
Subventions d'investissement	143 020	137 800	+3,8%	5 220
Provisions réglementées	111 567	116 813	-4,5%	-5 246
TOTAL FONDS PROPRES (I)	399 251	491 200	-18,7%	-91 949
Comptes de liaison	0	0	-	-
TOTAL COMPTES DE LIAISON (II)	0	0	-	-
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0	-	-
Fonds dédiés	85 112	124 544	-31,7%	-39 432
TOTAL REPORTES ET DEDIES (III)	85 112	124 544	-31,7%	-39 432
PROVISIONS				
Provisions pour risques	402 992	402 992	-	-
Provisions pour charges	150 108	138 149	+8,7%	11 959
TOTAL PROVISIONS (IV)	553 100	541 141	+2,2%	11 959
DETTES				
Emprunts obligatoires et assimilés (titres associatifs)	0	0	-	-
Emp. & dettes / Ets Credit (6)	-0	-0	-	-
Emp. & dettes fin. divers	0	0	-	-
Dettes fournisseurs	174 201	192 782	-9,6%	-18 581
Dettes des legs ou donations	0	0	-	-
Dettes fiscales et sociales	911 903	999 289	-8,7%	-87 386
Dettes sur immobilisations	0	0	-	-
Autres dettes	6 315 533	7 304 504	-13,5%	-988 971
Instruments de trésorerie	0	0	-	-
Produits constatés d'avance	0	0	-	-
TOTAL DETTES (V)	7 401 637	8 496 575	-12,9%	-1 094 938
Ecart de conversion passif (VI)	0	0	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V + VI)	8 439 100	9 653 460	-12,6%	-1 214 360

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DE L'ANNEXE

Note 1 Introduction _____	p. 21
Note 2 Principes et méthodes comptables _____	p. 23
Note 3 Événements significatifs _____	p. 28
Note 4 Actif du bilan _____	p. 31
Note 5 Passif du bilan _____	p. 33
Note 6 Rémunération des dirigeants _____	p. 35
Note 7 Événements importants intervenus depuis la clôture _____	p. 35
Note 8 Parties liées _____	p. 36

Note 1 : Introduction

Préambule

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont caractérisés par les données suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| • Total du bilan : | 8 439 100 € |
| • Total des produits d'exploitation : | 3 821 506 € |
| • Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - ») | - 91 923 € |

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la Fédération arrêté par le Conseil d'Administration de la Fédération/Association en date du 23 avril 2024.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fédération. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

Information générale

Présentation

L'activité de la Fédération consiste à :

- Solliciter des autorités administratives compétentes, les autorisations et agréments nécessaires à l'ouverture des services et établissements médico-sociaux, dont elle délèguera la gestion aux associations locales, dans le strict respect du projet politique de l'ADMR, de ses modes d'organisation et en particulier du développement de la vie associative locale ;
- Fournir aux associations gestionnaires des services et établissements médico-sociaux, des services communs d'ordre administratif, comptable et juridique, et assurer leur contrôle budgétaire et financier ;
- Fédérer les associations du département, adhérentes à l'Union nationale et agréées par celle-ci, existantes ou à créer ;
- Susciter et d'aider la création de nouvelles associations d'aide à domicile ;
- Apporter aux associations un soutien technique et d'effectuer des travaux administratifs et comptables pour le compte des associations ;
- Les représenter ainsi que les membres associés auprès des organismes officiels et des pouvoirs publics du département ;
- Veiller (par tout moyen statutaire et le cas échéant juridictionnel) au respect, par les associations affiliées au mouvement ADMR, des statuts, du règlement intérieur, des orientations et du projet associatif ainsi que des engagements et conventions de l'Union nationale ;
- Former et informer les bénévoles des associations et de la fédération ;
- Assurer ou de faciliter le recrutement et la formation initiale et permanente des personnels d'intervention, pour le compte des associations locales ;
- Développer par l'intermédiaire des associations locales un climat familial et d'intensifier la solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes et les quartiers.

Les comptes présentés ci-joint concernent la Fédération Départementale de Corse du Sud (association régie par la Loi 1901), agréée en qualité d'Association de Services aux Personnes, (Agrément Qualité n° R/10-10-11-/A/D2A/Q/017) et autorisée dans le cadre de la loi 2-2 (arrêté n°2006-2-2A-001).

En 2023, la Fédération ADMR de Corse du Sud est composée de 22 associations réparties dans le Département (16 d'entre elles sont gestionnaires d'un service d'aide à domicile, 2 d'un SSIAD, 1 d'une unité d'accueil de jour dédiée à la maladie d'Alzheimer et 3 accueils de loisirs), ainsi que de 2 autres associations qui n'ont pas encore d'activité.

Les produits de la tarification au titre de l'aide à domicile (tarifs + dotation qualité CPOM + avenant 43 et 54) sont enregistrés dans les associations pour un montant de 15 913 K€.

Chaque association est animée par une équipe de bénévoles. Elle emploie également du personnel salarié, utile à la mise en œuvre de ses actions

Fonctionnement

Conformément aux statuts et règlement intérieur, dans le cadre du soutien technique apporté par la Fédération aux associations locales, la Fédération départementale ADMR effectue entre autres les travaux suivants :

- La facturation des prestations aux organismes payeurs et les encaissements correspondants ;
- L'établissement de la paie du personnel d'intervention des Associations Locales et le règlement des salaires et organismes sociaux pour le compte des associations ;
- La comptabilité ;
- La planification des interventions.

Pour tous ces travaux administratifs, elle retient une cotisation fédérale égale aux produits de la facturation moins les rémunérations chargées et autres indemnités (frais de déplacement, paniers repas) du personnel des associations et des frais de gestion octroyés à ces dernières pour leurs frais divers directs qui sont calculés sur la base de 0,152 € par heure.

Aux produits de la facturation par heure, est venu s'ajouter, en 2023, les produits complémentaires résultant de la dotation qualité dans le cadre du CPOM perçus et comptabilisés à hauteur de 85% dont les nouvelles modalités financières permettent une affectation par association.

Cette comptabilisation du CPOM, dans les comptes des associations et non plus dans ceux de la Fédération, explique, en grande partie, la hausse de la cotisation fédérale et la baisse des subventions et concours publics mais elle n'a pas d'incidence sur les produits d'exploitation.

Financement

Le financement propre de la Fédération est composé de :

- La cotisation fédérale et les prestations de service liées au développement des activités Mandataire, Services de Soins Infirmiers à Domicile, à la gestion de l'EHPA UADJ « A Spannata » et aux trois accueils de loisirs.
- Produits des tiers financeurs :
 - subventions CPOM (part de la Fédération par rapport aux actions) ;
 - fonds d'urgence de 190 000 € (spécifique à l'exercice) ;
 - Subventions ponctuelles.

Faits marquants de l'exercice

 Le réseau connaît une baisse d'activité de 2%. L'exercice 2023 est marqué par un taux d'absentéisme très élevé (26,5% en moyenne – il a diminué de 1% par rapport à 2022 et 2021) et des problématiques de recrutement sur tous les secteurs.

 L'entrée en vigueur de l'avenant 54 qui prévoit une hausse de la valeur du point qui passe de 5,62 € à 5,77 € (+0,15 / +3%) avec effet rétroactif au 1er août 2022. Les comptes 2023 intègrent donc des charges normalement imputables à 2022. A cela s'ajoute deux augmentations du SMIC.

- ✚ Un CPOM pluriannuel a été contractualisé en décembre 2023 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier. Les fonds CPOM bien supérieurs à ceux de 2022 car la dotation qualité de 3,14 € par heure (activité CdC) a été perçue sur la totalité de l'exercice alors qu'en 2022, le réseau avait perçu 3 € par heure uniquement à partir de septembre. Les crédits attribués en 2023 s'élèvent, pour le réseau, à 1 486 675 € dont seulement 85% ont été perçus et comptabilisés sur l'exercice, soit 1 263 674 € (le solde devant être comptabilisé et versé en 2024 selon le bilan des actions transmis à la tutelle). Ces produits ont plus que doublé par rapport à 2022, exercice au cours duquel ils s'élevaient à 605 300€.
- ✚ Les crédits avenant 43 sont identiques à ceux perçus par les associations pour 2022 (2 066 817 €).
- ✚ Il est à noter en 2023 une dotation complémentaire de la CdC de 255 000 € pour le financement d'une partie de l'avenant 54 (augmentation de la valeur du point avec effet rétroactif au 1^{er} août 2022).
- ✚ L'exercice 2023 enregistre un nouveau produit comptabilisé dans les comptes de la Fédération, n'étant pas affectable par association : il s'agit d'un fonds d'urgence de 190 000 € dont a bénéficié le SAAD suite à la réponse à un appel à candidature de l'Etat. Ce fonds a pour objet de financer des difficultés conjoncturelles liées aux problématiques de recrutement empêchant la structure de réaliser l'activité prévisionnelle nécessaire à l'équilibre financier et de répondre à des difficultés de trésorerie pour le paiement des charges (salaires, charges sociales, fournisseurs divers, etc.). Ce fonds a permis, entre autres, de limiter la perte de la Fédération.
- ✚ Une réflexion a été menée concernant la mise en place d'un groupement d'entreprise. En 2023, la fédération a été accompagnée par le cabinet ASPARAGUS qui a mené plusieurs réunions avec un groupe de travail défini au sein de notre réseau
- ✚ Cinq salariés administratifs ont démissionné au 30 septembre pour rejoindre l'association Accantu a Voi au 1^{er} octobre. L'association emploie directement le personnel administratif depuis cette date.

Note 2 : Principes et méthodes comptables

Réglementation comptable

Les comptes de l'exercice 2023 ont été élaborés dans le respect du principe de prudence et sont présentés conformément aux règles générales applicables résultant :

- Du règlement ANC, du 05 juin 2014, n° 2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement ANC n° 2018-06, du 05 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes (abrogeant le règlement n° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;
- Du règlement ANC n° 2019-04, du 08 novembre 2019, relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le chapitre II du titre I du livre V du règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Du code de l'action sociale et des familles (CASF), pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L. 312-1 du CASF.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Concernant la continuité de l'exploitation, il est précisé que le déficit de l'exercice 2023 qui fait suite aux déficits importants des exercices 2021 et 2022 sera compensé par les reports à nouveau de l'association. Pour 2024, une augmentation du tarif de 0,51 € ainsi que la contractualisation d'un avenant au CPOM permettant à la structure de bénéficier de 3,31 € par heure de modulation « positive » (1 547 331 € au contrat) doivent permettre la continuité d'exploitation.

Dérogations aux principes comptables

Néant.

Agrégation des comptes de la Fédération

Le résultat comptable de l'ensemble est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des « activités en gestion propre » ;
- Les résultats sous contrôle des tiers financeurs des « activités contrôlées ». Les résultats sous contrôle des tiers financeurs ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les autorités compétentes qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R314-52 du CASF.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- Le résultat comptable en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur. Ce résultat est arrêté par le Conseil d'Administration.
- Les résultats effectifs sous-contrôle du tiers financeur qui correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs repris.

Principes et méthodes retenues

1. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé (article 833-3 du rgt ANC 2014-03)

1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et leur amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Le mode et la durée d'amortissement par catégorie d'immobilisations se résument comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Mode</u>	<u>Durée</u>
- Constructions	Linéaire	30 ans
- Logiciels et licences	Linéaire	1 et 10 ans
- Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
- Matériel de bureau informatique	Linéaire	2 à 10 ans
- Mobilier	Linéaire	3 ans
	=====	=====

1.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition et concernent des dépôts de garantie.

Lorsque la valeur d'usage ou la valeur du marché, fondée sur des critères prenant en compte différents éléments d'appréciation, est inférieure à la valeur inscrite à l'entrée au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2. Précisions sur certains postes de l'actif immobilisé

(article 833-5 du rgt ANC 2014-03)

Néant

3. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

(article 834-6 du rgt ANC 2014-03)

3.1. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. Fonds propres

4.1. Présentation des fonds propres

Conformément à l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04, l'activité sociale et médico-sociale est présentée distinctement dans une subdivision spécifique des postes suivants :

- Réserves
- Report à nouveau
- Excédent ou déficit de l'exercice.

Ce tableau est présenté au chapitre « Informations relatives aux postes du bilan » section « fonds propres ».

4.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

5. Fonds dédiés

5.1. Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les autres contributions accordées par l'autorité de tarification. Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS ».

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation ;

- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

5.2. Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables) (article 132-3 du rgt ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- Les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- Les montants des immobilisations acquises ou produites dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- Aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée.

5.3. Fonds dédiés spécifiques de l'entité jugés utiles de détailler en complément

Figurait en fonds dédiés au 31/12/2022 le reliquat des subventions afférentes à 7 projets non réalisés en totalité entre 2020 et 2022 pour un total de 83 060 € et les crédits CPOM 2022 non utilisés pour 41 484 €.

Sur les sommes comptabilisées en fonds dédiés en 2022 hors crédits CPOM (83 060 €), seulement 40 004 € ont été consommés sur l'exercice sur 5 projets. Il reste donc 43 056 € sur 3 projets. Concernant les crédits CPOM, 15 483 € ont été consommés et il reste 26 001 €.

Un nouveau projet a été subventionné en 2023 pour lequel les crédits ont été reportés en totalité à 2024. Il s'agit du projet « Parcours santé de 3 ALSH » dont les fonds reportés s'élèvent à 15 250 €.

Une dotation sur les ressources liées à la générosité du public a été faite à hauteur de 805 €. Il s'agit du gain de l'opération « bandes dessinées ». Ces fonds sont destinés à des situations d'urgence auxquelles les salariés pourraient être confrontés.

En conséquence, les fonds dédiés au 31/12/2023 s'élèvent à 85 112 € (cf. tableau note 5 du passif).

6. Provisions pour risques et charges

6.1. Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

6.2. Indemnité de fin de carrière

La convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile prévoit le versement d'une indemnité due en cas de départ volontaire ou de mise à la retraite dans les conditions légales.

Compte tenu de l'ancienneté moyenne du personnel, les engagements liés à ces indemnités au 31 décembre 2023 sont évalués à 150 108 €.

Cette provision prend en compte différents critères suivant :

Convention collective applicable	BAD
Âge légal de départ en retraite retenu	65 ans
Taux d'actualisation	3,20 %
Indice d'évolution des rémunérations	2,00 %

Taux de charges sociales et fiscales	51,20 %
Montant de l'engagement total	150 108 €
Valeur du fonds IFC externalisé à la clôture	0 €
Montant de la provision	150 108 €

L'association a décidé de provisionner ce montant dans ses comptes. La provision a été dotée, en 2023, de 12 K€. L'augmentation provient de la baisse du taux d'actualisation et de la hausse du taux d'augmentation des rémunérations.

6.3. Autre provision pour risques et charges

En vertu du principe de prudence il a été constitué une provision pour couvrir toutes les charges et les risques ayant un degré suffisant de probabilité au 31 décembre 2023. A ce titre, la provision pour litige avec un ancien salarié a été maintenue en 2023.

Le détail de cette provision est indiqué dans la partie « Tableau de variation des provisions ».

7. Cotisations

(Article 142-1 du rgt ANC 2018-06)

Les cotisations appelées par la fédération sont mixtes. La cotisation par association qui est sans contrepartie et les cotisations avec contrepartie qui permettent d'assurer les charges de la fédération et le coût de fonctionnement des services communs au réseau départemental.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'appel à cotisation, l'association pouvant mettre en œuvre un droit d'agir en recouvrement.

8. Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat et des contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'Association/la fédération correspondent à des tâches administratives, de terrain, d'accompagnement, de lien social, membres du CA, de formateurs,

Si le nombre d'acteurs bénévoles intervenant à travers les 24 associations et la Fédération départementale ADMR de Corse du Sud est connu, il est, à ce jour, impossible d'approcher avec suffisamment de fiabilité les heures effectivement mises à disposition de la Fédération et donc, de valoriser ces contributions volontaires en nature. En effet, certains bénévoles interviennent à titre tout à fait régulier, d'autres plus ponctuellement et les derniers de façon épisodique, en fonction des besoins locaux de nos structures et de nos entités.

La Fédération a décidé de ne pas valoriser les contributions volontaires en nature pour les raisons évoquées ci-dessus.

Changements comptables

1. Changement de réglementation comptable

Néant.

2. Autres changements comptables

2.1. Changement à l'initiative de l'entité

Néant.

2.2. Changement d'estimation

Néant.

2.3. Correction d'erreur

Néant.

Note 3 : Événements significatifs

Ventilation des produits d'exploitation

	2023		2022	
	€	%	€	%
Cotisation fédérale et cotisations	2 952 930	77,3%	1 611 437	50,5%
Ventes de biens	18 290	0,5%	19 856	0,6%
Prestations de services	482 178	12,6%	392 310	12,3%
<i>Produits mandataire</i>	814	0,0%	1 704	0,1%
<i>Produits téléalarme</i>	187 389	4,9%	183 015	5,7%
<i>Produits des activités annexes (vente BD)</i>	13 089	0,3%	0	0,0%
<i>Mise à disposition de personnel</i>	66 523	1,7%	9 304	0,3%
<i>Produits de gestion des SSIAD + UADJ</i>	151 741	4,0%	140 688	4,4%
<i>Produits des refacturations aux SSIAD + UADJ</i>	53 655	1,4%	52 887	1,7%
<i>Produits de gestion des accueils de loisirs</i>	8 968	0,2%	4 712	0,1%
Produits des tiers financeurs	294 571	7,7%	1 067 822	33,5%
<i>Financement complémentaire av 43 - fd</i>	0	0,0%	397 049	12,4%
<i>Subvention CPOM</i>	64 418	1,7%	605 300	19,0%
<i>Fonds d'urgence</i>	190 000	5,0%	0	0,0%
<i>Subvention</i>	40 153	1,1%	65 473	2,1%
Reprises (provisions) et transferts de charges	13 773	0,4%	52 959	1,7%
Utilisations des fonds dédiés	55 487	1,5%	23 696	0,7%
Autres produits	4 275	0,1%	22 776	0,7%
Total des produits	3 821 506	100,0%	3 190 857	100,0%

77,3% des ressources d'exploitation proviennent de la cotisation fédérale SAAD, qui se ventile comme suit :

En euros

Territoires	Cotisation fédérale 2022	Cotisation fédérale 2023	Variation en Nb	Variation en %
Ajaccio	584 977	740 499	155 522	26,6%
La Gravona	23 318	160 940	137 622	590,2%
RIVE Sud Prunelli	76 927	190 645	113 718	147,8%
Grand Ajaccio	685 221	1 092 084	406 862	59,4%
Les 2 Sorru	153 916	351 027	197 111	128,1%
Cruzzini Cinarca	38 092	68 221	30 130	79,1%
Les 2 Sevi	55 466	115 064	59 598	107,4%
Cismonte	247 473	534 312	286 839	115,9%
A Sperenza	4 705	32 105	27 400	582,3%
A sulana	39 743	79 793	40 050	100,8%
L'ornano	67 605	99 198	31 593	46,7%
Alta Rocca	72 671	169 159	96 487	132,8%
Inseme par voi	176 910	320 037	143 128	80,9%
Pumonte	361 633	700 292	338 659	93,6%
Bonifacio	24 855	31 199	6 343	25,5%
Conca Lecci Ste Lucie	74 761	218 197	143 436	191,9%
Figari	520	52 963	52 443	10082,3%
Sari Solenzara	28 603	37 712	9 109	31,8%
Porto Vecchio	190 920	295 244	104 324	54,6%
Grand Sud	319 660	635 315	315 655	98,7%
Total général	1 613 988	2 962 003	1 348 015	83,5%

🚦 Charges d'exploitation

La masse salariale qui représente 66% des charges d'exploitation progresse de 11%. Elle intègre des éléments de rémunération qui viennent biaiser les comparaisons. Elle intègre l'augmentation de la valeur du point de 0,15 € (+2%) avec effet rétroactif au 1^{er} août 2022. La dépense en rémunération brute relative à 2022 s'élève à 14 499 € non chargée, soit environ 22 K€ chargée. A cela s'ajoute la fin de contrat du chef de pôle Santé (entièrement refacturée au champ santé déduction faite des reprises de provisions) pour 62 758 €. Déduction faite de ces charges, la masse salariale évolue de seulement 8% en lien avec l'ancienneté des salariés et la hausse importante des charges sociales (double majoration du fonds d'œuvres sociales de 0,15%, très forte hausse du tarif mutuelle et augmentation de la part patronale +22%).

🚦 Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation progressent de **20%** grâce à la hausse de la cotisation fédérale, des produits de mise à disposition de personnel et des produits de gestion des structures du champ santé.

Les charges d'exploitation progressent de **6%**. Les augmentations proviennent essentiellement de la masse salariale et des dotations aux provisions.

Tenant compte d'une hausse des produits beaucoup plus importante que celle des charges, le déficit d'exploitation est nettement moins important qu'en 2022. Il s'élève à **[-118 602 euros]** alors qu'il était de **[-529 860 euros]** en 2022.

Résultat financier

Le résultat financier est excédentaire de **35 110 €**. Il progresse grâce aux produits financiers générés par la trésorerie placée sur un livret. Les taux d'intérêts ont fortement augmenté par rapport aux années précédentes. Ce résultat financier intègre aussi des charges en lien avec la restitution d'une partie des intérêts perçus aux structures du champs santé comme indiqué dans l'article 4 de la convention de trésorerie.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est déficitaire de **8 431 €**.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 15 954 € et se décomposent comme suit :

- **Produits sur opérations de gestion : 328 €** correspondant à des virements perçus et non identifiés (par rapport aux libellés formulés sur les virements reçus).
- **Produits sur opérations en capital : 10 380 €** correspondant à une reprise de quote-part de subventions perçues pour le projet de la MTS de Baleone et pour le financement de mobiles télégestion.
- **Reprises sur provisions : 5 246 €** (financement de la MTS de Baleone).

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 24 385 € et se décomposent comme suit :

- **Charges sur opérations de gestion : 2 975 €** correspondant à :
 - Des pénalités de retard : 39 € ;
 - Des charges sur exercices antérieurs : 2 937 € résultant de l'abonnement au journal le Lien pour « 2022 », la facture nous étant parvenue tardivement.
- **Charges sur opérations en capital : 21 410 €** correspondant à des charges relatives aux formations réalisées dans le cadre du projet « alimentation & santé » et du CPOM – crédits 2022 (formation tutorat) venant compenser la reprise de fonds dédiés correspondante dont les produits ont été transférés dans les associations.

Note 4 : Actif du bilan

Actif immobilisé

Valeurs brutes

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS					
N° de compte	Immobilisations	Brut 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Brut 31/12/2023
			Acquisitions Vir. poste à poste	Sorties Vir. poste à poste	
201	Frais d'établissement	12 000	0	0	12 000
203	Frais de Recherche et de Développement	0	0	0	0
20	Autres immobilisations incorporelles	29 682	0	0	29 682
Total Immobilisations incorporelles		41 682	0	0	41 682
211	Terrains	0	0	0	0
212	Agencements et aménagements des terrains	0	0	0	0
213	Constructions	669 046	0	0	669 046
2135	Installations générales, agencés des constructions	1 256 293	10 381	0	1 266 675
2154	Installations techniques, matériels et outillages	2 646	0	0	2 646
2182	Matériels de transport	0	0	0	0
2183	Matériels de bureau et matériels informatiques	228 084	59 009	0	287 094
2184	Mobilier	181 015	2 734	0	183 749
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
238	Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	0
21	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Total Immobilisations corporelles		2 337 084	72 125	0	2 409 209
Total Immobilisations corporelles & incorporelles		2 378 766	72 125	0	2 450 891
26	Participations et créances rattachées	0	0	0	0
27	Prêts et autres immobilisations financières	4 660	0	0	4 660
Total Immobilisations financières		4 660	0	0	4 660
TOTAL		2 383 426	72 125	0	2 455 551

L'augmentation du poste installations générales provient de réparations diverses au siège de la Fédération (portail et sol) ainsi que du remplacement d'une vitre à la MTS de Propriano et d'une signalétique à la MTS de Levie.

Les investissements en matériels de bureau et informatique s'élèvent à 59 K€. Ils sont constitués principalement par le renouvellement d'une grande partie des téléphones dédiés à la télégestion dont une partie est subventionnée par la CNSA. Nous avons profité du dernier exercice de subventionnement pour renouveler un grand nombre de téléphones. A cela s'ajoute des renouvellements de matériel informatique.

Les dépenses de mobilier qui s'élèvent à 2 734 € sont relatives à des renouvellements de fauteuils.

Amortissements

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS					
N° de compte	Immobilisations	Amort. 31/12/2022	Dotations	Diminutions	Amort. 31/12/2023
			de l'exercice	des sorties	
2801	Frais d'établissement	9 200	2 400	0	11 600
2803	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
280	Autres immobilisations incorporelles	27 908	754	0	28 661
Total Amortissements immos. incorporelles		37 108	3 154	0	40 261
2811	Terrains	0	0	0	0
2812	Agencements et aménagements des terrains	0	0	0	0
2813	Constructions sur sol propre	569 716	27 226	0	596 942
2814	Constructions sur sol d'autrui	281 834	51 803	0	333 637
2815	Installations techniques, matériels et outillages	184 373	31 315	0	215 687
	dont : Matériels de transport	0	0	0	0
	Matériels de bureau	22 785	4 584	0	27 369
	Matériel informatique	158 942	26 731	0	185 673
2818	Autres immobilisations corporelles	124 472	6 024	0	130 496
Total Amortissements immos. corporelles		1 160 395	116 367	0	1 276 762
TOTAL		1 197 503	119 521	0	1 317 023

Etat des dépréciations

	Prov. 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Prov. 31/12/2023
29 Dépréciation des immobilisations	0	0	0	0
39 Dépréciation des stocks et en cours	0			0
49 Dépréciation des comptes de tiers	3 596		1 367	2 229
59 Dépréciation des comptes financiers	0			0
Total provisions pour dépréciations	3 596	0	1 367	2 229

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

TABLEAU DES ECHEANCES DES CREANCES			
ÉTAT DES CRÉANCES	Montant Brut	à - 1 an	à + 1 an
Créances rattachées à des participations	0		
Comptes de liaison	0		
Autres immobilisations financières	0		
Clients et redevables	867 724	867 724	
Clients douteux	526	526	
<u>Autres créances</u>			
- Personnel et comptes rattachés	6 800	6 800	
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 590	24 590	
- Avances et acptes sur cm des	0		
- Autres créances et produits à recevoir	202 272	202 272	
Charges constatées d'avance	72 157	72 157	
TOTAL	1 174 068	1 174 068	0

Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à **42 174 €**. Ils correspondent à des encaissements non perçus fin 2023 devant être perçus en 2024. Ils se décomposent ainsi :

- Remboursement de formation = 28 547 €
- Intérêts bancaires = 8 890 €
- Remboursements en attente de l'UNADMR = 4 303 €
- Facturation à Sud Eval = 434 €

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges facturées en 2023 mais concernant en tout ou partie l'exercice 2024. Elles s'élèvent à **72 157 €**. Il s'agit principalement de charges d'assurance.

Note 5 : Passif du bilan

Tableau des fonds propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES						
	A l'ouverture 31/12/2022	Affectation du Résultat	+	-	Reclassements	A la clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	10 190					10 190
Fonds propres avec droit de reprise	9 147					9 147
Ecarts de réévaluation	0					0
Réserves	360 392	-303 356				57 036
<i>Dont Réserves des activités sous gestion contrôlée</i>	312 625	-303 356				9 269
Report à nouveau	222 398	-62 184				160 214
<i>Dont report à nouveau des activités sous gestion contrôlée</i>	-228 771	50 400				-178 371
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-365 540	365 540		-392 310		-91 923
<i>Dont résultat des activités sous gestion contrôlée</i>						
Situation Nette	236 587	0	0	-392 310	0	144 664
Fonds propres comptibles	0					0
Subventions d'investissement	137 800		5 220			143 020
Provisions réglementées	116 813			5 246		111 567
TOTAL	491 200	0	5 220	-387 064	0	399 251

Résultats, reports et réserves n'ayant pas encore fait l'objet d'une notification d'affectation de la part de l'autorité de tarification (article 153-2 du rgt 2019-04)

Le résultat administratif du SAAD de l'exercice 2021 a été affecter en réserve de compensation à hauteur de 303 356 € et en diminution de l'excédent 2020 à reprendre sur le déficit 2022 à hauteur de 34 988 €.

Le résultat administratif du SAAD de l'exercice 2022 de -252 956 € (avant correction) est toujours en attente d'affectation par l'autorité de tarification. Il doit être corrigé par la part d'excédent 2022 restant, soit 111 410 €.

Tableau de variations des fonds dédiés

TABLEAU DES FONDS DÉDIÉS							
Variation des fonds dédiés issus de :	A L'OUVERTURE 31/12/2022	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE	
			Montant Global	-->Dont remboursements		Montant Global 31/12/2023	<i>Dont fonds liés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices</i>
Interventions d'exploitation							
- projet nutrition	1 219		1 219			0	
- projet sport santé	2 500		2 500			0	
- projet habitat autisme	5 000					5 000	
- projet navette solidaire	22 303					22 303	
- projet les aidants parlent aux aidants	0					0	
- projet promotion santé	6 904		6 904			0	
- projet ateliers culinaires	4 776		4 776			0	
- ecole ALSH & crèche	40 357		24 604			15 753	
- projet parcours santé Alta Rocca		5 000				5 000	
- projet parcours santé Petreto		10 250				10 250	
Contributions financières des autorités de tarif. /gestionnaires d'ESSMS							
- CPOM avenant 3 (09-12/2022)	41 484		15 483			26 001	
-							
Contributions financières d'autres organismes							
-							
-							
Sources liées à la générosité du public							
- fonds spécifique au profit des salariés sur vente BD		805				805	
-							
Total Fonds dédiés	124 544	16 055	55 487	0	0	85 112	0

Tableau de variations des provisions

TABLEAU DES PROVISIONS				
	Prov. 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Prov. 31/12/2023
141	0	0	0	0
1421	0	0	0	0
145	0	0	0	0
14861	36 160	0	0	36 160
14862	80 653	0	5 246	75 407
Total provisions réglementées	116 813	0	5 246	111 567
1511	402 992	0	0	402 992
1514	0	0	0	0
1518	0	0	0	0
1520	0	0	0	0
1530	138 149	11 959	0	150 108
1550	0	0	0	0
158	0	0	0	0
Total provisions pour risques et charges	541 141	11 959	0	553 100
29	0	0	0	0
39	0			0
49	3 596		1 367	2 229
59	0			0
Total provisions pour dépréciations	3 596	0	1 367	2 229
TOTAL	661 550	11 959	6 613	666 896

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES				
ÉTAT DES DETTES	Montant			
	Brut	à - 1 an	à + 1 an - 5 an	à + 5 an
Emprunts obligataires	0			
Emprunts et dettes Ets de crédit	-0			
Emprunts et dettes financières divers	0			
Comptes de liaison	0			
Fournisseurs	174 201	174 201		
Personnel et comptes rattachés	326 787	326 787		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	488 494	488 494		
État	96 622	96 622		
Fournisseurs d'immos. et comptes rattachés	0	0		
Autres dettes	6 315 533	6 315 533		
Produits constatés d'avance	0			
TOTAL	7 401 637	7 401 637	0	0

Etat des emprunts en cours

Il n'y a pas d'emprunts en cours.

Note 6 : Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevée à 274 584 €.

- Rémunération brute pour l'exercice 2022 : 271 939 €.
- Avantage en nature sur l'exercice :
 - Véhicule direction (de janvier à mai) : 2 320 €
 - Téléphone portable direction : 325 €.

Note 7 : Événements importants intervenus depuis la clôture

L'association de Solenzara « ADMR côte des nacres » a été absorbée par l'association ADMR Conca Lecci Sainte Lucie à compter du 1^{er} janvier 2024. L'association a été dissoute en préfecture, à compter du 1^{er} janvier, ses comptes sont intégrés à ceux de l'association ADMR Conca Lecci Sainte Lucie qui a opéré un changement de dénomination. Celle-ci s'appelle désormais I quattro Fiumi.

Deux salariés administratifs de la fédération ont quitté les effectifs au 31/12/2023 pour rejoindre ceux de l'association I Dui Sorru Carghjese à compter du 1^{er} janvier 2024. Un contrat de prestations de services est en cours de finalisation entre cette association et celle du Cruzzini Cinarca dont l'activité est gérée par les personnels administratifs de l'association I Dui Sorru Carghjese.

Les nouvelles relations financières votées en CA le 13 décembre 2023 sont entrées en vigueur. A la date de rédaction du rapport, 4 associations fonctionnent complètement selon le nouveau modèle, à savoir qu'elles disposent de leur propre compte sur lequel les dettes de la fédération ont été remboursées. Elles paient directement les salaires et les charges, perçoivent les encaissements des clients et les remboursements des caisses leur sont versés après déduction de la cotisation fédérale.

La cotisation fédérale est désormais fixe, elle s'établit à 3,96 € sur la base de l'activité réalisée en N-2 (2022). L'association s'est conformée aux statuts. Après un vote en CA, la cotisation fédérale doit être adoptée en AG. Certaines associations versent également un acompte sur les frais de personnel et de locaux qui doivent leur être facturés. En effet, pour la plupart des associations ne disposant ni de leur personnel ni de leur locaux, une refacturation au prorata de l'activité sera faite en fin d'exercice. Dans l'attente de pouvoir calculer la part de chacun, un acompte mensuel estimé sur le budget 2024 est retenu.

Les dettes de la fédération envers les SSIAD et l'UADJ ont été partiellement remboursées.

Note 8 : Parties liées

code	structure	DEBIT	CREDIT
03AZ	Accueil de jour Alzheimer	0	708 305,14
04PE	ADMR A GHJIRA	40 428,09	0
04AM	ADMR A SPERANZA	0	73 979,13
05AM	ADMR A SULANA	0	225 109,16
03AM	ADMR AJACCIO ACCANTU A VOI	0	498 923,60
07AM	ADMR ALTA ROCCA	0	120 500,57
08AM	ADMR BONIFACIO	0	56 442,46
10AM	ADMR CRUZZINI CINARCA	0	49 236,77
13AM	ADMR FIGARI	0	133 143,68
31AM	ADMR I DUI SORRI-CARGHJESE	0	160 687,51
07PE	ADMR I GHJUVANNALLI	51 599,86	0
09AM	ADMR I QUATTRU FIUMI	0	162 808,76
32AM	ADMR INSEME PAR VOI	0	402 597,07
17AM	ADMR L'ORNANO	0	91 529,39
14AM	ADMR LA COTE DES NACRES	0	33 307,56
15AM	ADMR LA GRAVONA	0	395 282,19
30AM	ADMR LES DEUX SEVI	0	66 037,30
21AM	ADMR PORTO-VECCHIO	0	473 717,62
28AM	ADMR RIVE SUD PRUNELLI	0	236 902,77
30TR	ADMR U VAGABONDU	692	0
32PE	ASSOCIATION ADMR BULABULELLA	33 026,78	0
01SI	SSIAD	0	2 122 786,43
03SI	SSIAD PH ADMR AJACCIO	0	428 639,79
TOTAL DE LA CLASSE 45		125 747	6 439 937
Solde de la classe 45			6 314 190

Solde créditeur = dette de la FD envers l'asso

Solde débiteur = dette de l'asso envers la FD

ANNEXE : principaux indicateurs de gestion par association

Territoires	Activité 2023	ratio KM / H	NB paniers repas	coût modulation / H	ETP	Cotisation fédérale / H
Ajaccio	126 727	1,57	7 398	0,11 €	83,78	5,86 €
La Gravona	46 768	6,21	2 285	0,09 €	31,28	3,44 €
RIVE Sud Prunelli	44 177	5,88	2 771	0,02 €	29,70	4,32 €
Grand Ajaccio	217 672	3,44	12 454	0,09 €	144,76	5,03 €
I Dui Sorru Carghjese	40 531	4,98	4 765	0,14 €	26,18	8,88 €
Cruzzini Cinarca	10 205	5,24	1 225	0,13 €	7,24	6,68 €
Les 2 Sevi	10 216	7,91	1 503	0,29 €	6,75	11,26 €
Cismonte	60 952	5,51	7 493	0,16 €	40,16	8,91 €
A Sperenza	6 366	6,59	654	0,21 €	4,34	5,04 €
A sulana	23 346	7,14	1 886	0,26 €	16,19	3,42 €
L'ornano	10 431	4,01	893	0,28 €	6,85	9,51 €
Alta Rocca	23 382	5,82	1 877	0,14 €	15,89	7,24 €
Inseme par voi	58 858	5,29	7 095	0,17 €	40,10	5,44 €
Pumonte	122 383	5,70	12 405	0,19 €	83,35	5,72 €
Bonifacio	7 197	3,80	168	0,17 €	4,88	4,34 €
Conca Lecci Ste Lucie	25 567	4,39	1 034	0,12 €	17,27	8,53 €
Figari	15 138	5,68	414	0,11 €	10,49	3,50 €
Sari Solenzara	4 459	2,23	286	0,05 €	2,94	8,76 €
Porto Vecchio	49 451	3,58	3 872	0,11 €	36,96	5,96 €
Grand sud	101 812	4,05	5 774	0,11 €	72,54	6,25 €
Total Général	502 818	4,37	38 126	0,13 €	340,82	5,91 €



per tutti
per a vita
in ogni locu

ENTRETIEN
DE LA
MAISON



04 95 21 31 78

FÉDÉRATION ADMR DE CORSE-DU-SUD
8 rue Rossi
20000 Ajaccio

info.fede2a@admr.org



SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS



www.admr2a.fr



ENFANCE
ET
PARENTALITÉ



ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP

